

Déjeuner avec Emmanuel Puisais
Jauvin, conseiller Mertens

Représentation permanente de la
France auprès de l'UE

2 juillet 2009

Athenora  Consulting

M. Puisais Jauvin est conseiller Mertens depuis l'été 2007, de formation diplomate, il a préparé et exercé pendant la présidence française de l'UE. Il a tenu à rappeler qu'une Présidence est impartiale mais pas neutre, pas désintéressée. Tout le travail s'est fait en amont pendant la Présidence slovène avec la définition des lignes rouges pour la France. La France avait d'ailleurs définies 4 priorités (défense, agriculture, énergie et climat, immigration). La France a organisé environ 50 COREPER dont 43 ont traité du paquet Climat.

Un conseiller Mertens est un conseiller particulier chargé de la coordination des sujets du COREPER I, c'est-à-dire les 6 formations du Conseil Transport, télécommunications, énergie ; Compétitivité, EPSCO ; Agriculture et pêche ; Education, jeunesse, culture ; Environnement (à la différence du conseiller Antici en charge des dossiers du COREPER II). Le COREPER est l'instance bruxelloise chargée de créer un dynamique et du consensus alors que dans les groupes de travail interviennent aussi les experts des capitales.

Le Mertens a donc un rôle horizontal et gère en plus des dossiers en propre concernant le marché intérieur comme par exemple le paquet défense posant les jalons d'une industrie européenne ou la déclinaison du Small Business Act. Le Mertens prépare avec les conseillers sectoriels les Conseils et vise à leur bon fonctionnement, en briefant notamment M. Leglise Costa, RP adjoint et en identifiant les difficultés. Il participe aussi au trilogue avec le rapporteur, les shadow. Cette procédure n'est pas prévue par la codécision mais s'est imposée par son caractère souple et informel pour faire converger les positions des institutions.

Il a évoqué les sujets d'intérêts majeurs qui restaient à la fin de la législature, en soulignant que l'activité européenne en matière de réseaux était de plus en plus soutenue avec en filigrane la montée en puissance des sujets environnementaux avec la conférence de Copenhague qui a défini le calendrier du paquet Energie Climat et agi comme une force motrice dans les négociations.

La question au cœur des débats est aujourd'hui « quel modèle de croissance » dans le cadre notamment de la révision de la Stratégie de Lisbonne.

L'énergie

La situation est paradoxale dans ce domaine qui est présent depuis les origines avec la CECA et qui pourtant n'a pris son envol que très récemment en 2006 avec l'émergence d'une véritable politique européenne intégrée. De plus, il n'y a toujours pas de base juridique dans le Traité pour que l'UE traite des questions d'énergie, elle le fait donc par le biais de l'article 95 (marché intérieur) ou 100 (stock et approvisionnement). Cette situation changera avec le Traité de Lisbonne.

Plusieurs facteurs expliquent cette avancées : la volatilité des prix, les questions environnementales, la dépendance énergétique. D'où un triptyque compétitivité, sécurité et environnement.

- le volet compétitivité renvoie au débat sur la séparation patrimoniale avec l'idée que la situation en Europe n'est pas assez concurrentielle et le dossier clôturé sous présidence tchèque. Le travail mené par la France notamment était de chercher une minorité de blocage (91 voix) alors même que le Parlement était pour l'électricité favorable à la séparation patrimoniale, le compromis s'est fait sur la mise en place de compteurs intelligents. Parallèlement, la France a cherché à démontrer que la séparation patrimoniale n'avait pas toujours toutes les vertus que la Commission avançait et enfin elle a proposé une voie alternative répondant à la volonté de la Commission de renforcer la concurrence. Les autres sujets qui ont fait débat et pour lesquels la France s'est battu sont la clause pays tiers dite aussi « Gazprom » et le maintien d'un level playing field. Le problème de la mise en œuvre effective de la 3^{ème} option présenté par la France et l'Allemagne a été souligné en raison de la complexité du système. M. Puisais Jauvin a indiqué que la France et l'Allemagne s'étaient battues pour que cette 3^{ème} option soit sur un pied d'égalité avec la séparation patrimoniale et l'ISO, de même il n'y a pas de clause de révision particulière pour ce système. Le problème est notamment que la DG COMP qui est au premier rang du dossier n'a pas l'habitude de la codécision.

- le volet sécurité fait écho à l'efficacité énergétique sur laquelle la Suède va mettre un accent important, notamment sur l'étiquetage des produits lié à l'énergie et pas seulement ceux qui consomment mais aussi ceux qui permettent d'économiser (exemple les fenêtres), sur la performance énergétique des bâtiments avec la possible élaboration de normes et enfin les pneumatiques. La Suède travaillera aussi dans le contexte de la 2^{ème} revue stratégique en matière d'énergie. La crise russo ukrainienne a exacerbé les tensions et la Commission européenne multiplie les actions pour réduire la dépendance énergétique de l'UE avec notamment en chantier la réforme du mécanisme d'alerte précoce pour le rendre plus opérationnel, les modalités techniques pour les flux et la révision de la directive sur la sécurité d'approvisionnement en gaz prévue pour le 14 juillet. Sur ce dernier dossier, M. Puisais Jauvin s'attend à rencontrer les mêmes difficultés que celles vues lors du documents sur les stocks pétroliers adoptée en juin autour du type de pouvoir conférer à la Commission européenne en la matière. Sur le pétrole, la Commission voulait un droit de veto qui ne lui a pas été accordé par les Etats qui lui ont donné un seul pouvoir de recommandation sans possibilité de sanction.

- le volet environnement avec la multiplication des textes, paquet énergie climat, énergie renouvelables qui sont des textes juridiquement contraignants. Le sujet des biocarburants destinés aux transports est également au cœur de cette réflexion avec l'idée que cette solution a été victime de son succès puisque sous présidence française, les biocarburants sont devenus l'ennemi public pour le social et l'environnement. Le problème pour la France était que le Conseil européen s'était déjà engagé sur l'objectif

de 10% en mars 2007. Elle a donc mis l'accent sur la durabilité des biocarburants avec des conditions strictes pour accepter en Europe des biocarburants comptant pour l'objectif de 10% (réduction d'au moins 35% des gaz à effet de serre, critères sociaux, comme la production alimentaire internationale, etc.)

Ces questions touchent au premier chef les secteurs énergétiques et industriels et le coût financier est de plusieurs milliards d'euros. Dans ces débats, le nucléaire est à présent considéré comme une énergie « safe & sustainable » pour contenter tout le monde. Une question au cœur de ce sujet est comment mettre en place des mécanismes de flexibilité permettant aux Etats membres d'atteindre leurs objectifs ?

Les transports

Deux dossiers sont clés en ce moment, les corridors de fret (suite à l'accord en juin pour l'ouverture de la 2^{ème} lecture) et eurovignette. Aujourd'hui la politique des transports est complète avec un axe durabilité de plus en plus prononcé. Ce qui est marquant c'est que de plus en plus de dossiers sont traités par la DG ENVI et non plus TREN. La Suède met l'accent sur l'éco efficacité, prisme par lequel les transports seront appréhendés avec notamment un accent sur les transports intelligents (impact des TIC). Mais la Suède n'a pas fixé d'objectif en matière d'eurovignette, le travail sera poursuivi simplement.

Sur le volet aérien, le sujet sera le financement de la sûreté avec l'idée de redevance (et non pas de taxe non affectée). Pour la révision des créneaux horaires pour la session d'hiver, les délais sont très courts.

Enfin le grand sujet sera la révision de la politique européenne des transports lancée le 17 juin avec la consultation ouverte jusqu'au 30 septembre. M. Puisseux a lancé des appels pour alimenter la position française et préparer le futur Livre Blanc.

La future organisation interne de la Commission est encore floue avec l'idée d'une direction « énergie /climat » qui inquiète. Une autre question sera au cœur des débats, celle de l'effectivité de la séparation du gestionnaire de réseau et d'infrastructure, notamment dans le cadre du recast prévu en fin d'année.

Les télécoms

Le dossier du paquet télécoms et son traitement au parlement ont montré combien ce dernier pouvait être imprévisible. Pendant sa présidence la France s'était opposé à la Commission européenne qui voulait un droit de veto sur les remèdes que les autorités de régulation pouvaient mettre en place. Or, selon les textes, si la Commission s'oppose, c'est la règle de l'unanimité qui s'applique. La France a donc cherché à ce que les Etats hésitants s'abstiennent pour ne pas rompre l'unanimité. La République Tchèque a poursuivi le travail sur tous les sujets et a mené la ronde des Etats contre l'idée d'une nouvelle agence. La question de l'amendement 138 devenu 46 n'a pas été traitée dans le cadre des trilogues par la Présidence Tchèque.

M. Puisseux a félicité le travail de madame Trautmann qui était difficile en raison de son appartenance politique en période d'élection. Le Conseil et le Parlement s'étaient mis d'accord pour reconnaître que la question des utilisateurs finaux d'internet était importante et pour refuser toute coupure arbitraire avec notamment la possibilité de contester devant un juge. Mais l'amendement de compromis n'a pas été adopté parce que l'amendement 138 a été adopté en 1^{er}, faisant tomber l'amendement de compromis. A l'unanimité le Conseil a condamné ce vote non pas en raison de la loi HADOPI en France mais parce que le parlement n'a pas respecté les règles du jeu en adoptant l'amendement de compromis. Le Conseil doit à présent défendre ses droits vis-à-vis du

parlement. Les institutions sont attachées au paquet télécoms dont la nécessité est contestée par personne. Tout est ficelé à part cette question. Soit les institutions continue à traiter les textes comme un paquet notamment pour faire pression sur le parlement très attaché au volet de la protection des consommateurs, soit les textes sont décidés séparément.

La Présidence suédoise va certainement faire pression sur le Parlement. Elle va à présent entrer en contact avec les rapporteurs pour envisager des solutions de sortie de crise avec l'idée de militer la conciliation à l'amendement qui pose problème même si en théorie l'ensemble du paquet peut être réouvert. Le Conseil a reçu la 2^{ème} lecture du Parlement le 29 juin, ce qui lance la procédure de conciliation pour 6 semaines + 2. Les institutions auront alors 6 semaines + 2 pour trouver un projet commun puis encore 6 semaines + 2 pour formaliser l'accord dans un texte. Si la Suède ouvre la conciliation le 15 juillet, le projet devra être finalisé pour octobre. Les déliés seront mis à profit par la Présidence pour organiser des trilogues. La position de la Commission reste une question ouverte. La France est maintenant plus apaisée suite à la décision du conseil constitutionnel. La Suède a l'intention de parvenir à boucler le paquet. Deux autres sujets en matière de télécoms seront importants, la révision de l'agence voulue par les Etats et la gouvernance d'Internet

En conclusion, M. Puisais Jauvin a souligné qu'au niveau européen les conditions de définition d'un nouveau modèle de croissance apparaissent avec des opportunités liées au verdissement et à l'éco efficacité notamment même si les investissements nécessaires sont considérables. Il y a une opportunité pour l'UE de devenir leader mondial et donc d'avoir un avantage compétitif, elle a d'ailleurs déjà un avantage avec le paquet climat qui est la législation la plus contraignante au monde. Le rendez vous de Copenhague sera un événement clé pour l'UE. Mais les Etats membres ont également développé un arsenal juridique pour maintenir la compétitivité européenne en cas d'échec en décembre.

Deuxième élément de conclusion, l'UE est une entité politique en construction qui a aujourd'hui la possibilité de contribuer à la réglementation internationale et à la régulation.

Dernier élément, la France qui a longtemps été le mauvais élève de la classe en matière d'environnement est plus crédible suite au Grenelle.

Enfin, M. Puisais Jauvin a rappelé que la Stratégie de Lisbonne pouvait être l'occasion de penser un nouveau modèle de croissance avec une vraie stratégie de sortie de crise.